



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le lundi **13 décembre 2021** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller  
Monsieur Gabriel Huard, conseiller  
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère  
Madame Sandra Langlois, conseillère  
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

Est absente :

Madame Nancy Anglehart, conseillère

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance est tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel suite aux recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur **Louis-Alexandre McNaughton, conseiller**, et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Tout en observant les consignes sanitaires de la Santé publique, les citoyens pourront assister à cette séance du Conseil municipal qui, sera également diffusée sur le site internet de la Ville, sur Facebook ainsi que sur le poste 4 de la télévision communautaire Télévag.

**2021-12-360** **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers, à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier et aux citoyens présents.

**2021-12-361** **2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

**2021-12-362** **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
  - Rapports d'audit de conformité - Adoption du budget et adoption du PTI

5. Approbation du procès-verbal antérieur
  - Séance ordinaire du 22 novembre 2021
6. Administration générale et finances
  - 6.1 Adoption des comptes à payer
  - 6.2 Suivi du budget
7. Affaires des contribuables
8. Budget 2022 de la Ville de Paspébiac
9. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2021-513 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2022
10. Dépôt et présentation du projet de règlement 2021-513 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2022
11. Mise à jour – Signataires au compte à la Caisse populaire Desjardins du Centre-sud gaspésien
12. Nomination d'un élu municipal au conseil d'administration des Habitations populaires de Paspébiac
13. Décompte progressif 1 - RE: 21-166 21511-2 Réhabilitation rue Day (entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest)
14. Modification de résolution numéro 2021-07-219 (M. Christian Lebrasseur -vs- Les Constructions LCS 2012 Inc.) - Vente de terrain - Matricule 4721 93 9155
15. Autorisation de paiement Maxi-Métal Inc - Camion autopompe neuf
16. Directive de changement no 1 – Réhabilitation rue Day Nord (entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest) – Firme ARPO Groupe-conseil – DC-1
17. Directive de changement no 2 – Réhabilitation rue Day Nord (entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest) – Firme ARPO Groupe-conseil – DC-2
18. Directive de changement no 3 – Réhabilitation rue Day Nord (entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest) – Firme ARPO Groupe-conseil – DC-3
19. Directive de changement no 4 – Réhabilitation rue Day Nord (entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest) – Firme ARPO Groupe-conseil – DC-4
20. Renouvellement Telmatik - Système d'alerte à la population
21. Demande d'appui pour achat de terrain du gouvernement sur la rue Maldemay
22. Appui pour la prévention du suicide pour le Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine
23. Participation au déficit d'exploitation 2020 à l'Office d'Habitation Baie des Chaleurs
24. Participation au déficit d'exploitation 2021 à l'Office d'Habitation Baie des Chaleurs
25. Projet « bar rayé 2 » bloc sanitaire du site de la plage amélioration pour l'accessibilité des services du site du Banc-de-pêche
26. Vente des tablettes des anciens élu (e)s
27. Défilé de Noël – Autorisation du M.T.Q.
28. Dons

29. Rapport des conseillers
30. Affaires nouvelles
31. Période de questions
32. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gabriel Huard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

#### **4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE**

- Rapports d'audit de conformité – Adoption du budget et adoption du PTI

**2021-12-363** **5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Andrée Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le procès-verbal antérieur de la séance suivante soit approuvé tel que rédigé :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021

*Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.*

#### **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

**2021-12-364** **6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Christian Grenier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** les comptes à payer pour le mois de novembre 2021 d'un montant de **447 947.92 \$** soient approuvés pour paiement.

**2021-12-365** **6.2 SUIVI DU BUDGET**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Sandra Langlois

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le rapport « État des activités financières » en date du 30 novembre 2021 soit adopté.

#### **7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES**

- Un contribuable propose pour la réfection de la rue St-Pie X et la 3<sup>e</sup> avenue Est, d'inclure dans les prochains plans et devis, la récupération de matériel MG20 afin de s'en servir pour le terrain du Centre de plein air « Les Monticoles ».

**2021-12-366** **8. BUDGET 2022 DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

**ATTENDU QUE** selon le premier paragraphe de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, (RLRQ, c. C-19), le Conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

**ATTENDU QUE 2021** fut une année d'élection générale au sein de l'ensemble des municipalités, la période pour adopter le budget est prolongée jusqu'au **31 janvier 2022** (954 CM et 474 LCV);

**ATTENDU QUE** selon le deuxième alinéa de l'article 474.2 de la Loi, les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le budget ou le programme triennal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gabriel Huard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**DE FIXER** la séance extraordinaire au cours de laquelle le budget pour l'année 2022 sera adopté au mardi 25 janvier 2022 à 19 h et que le greffier donne un avis public de cette date conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

**2021-12-367 9. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-513 FIXANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES POUR L'ANNÉE 2022**

**Monsieur Christian Grenier, conseiller,** donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil, le Règlement 2021-513 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2022 sera adopté.

**2021-12-368 10. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-513 FIXANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES POUR L'ANNÉE 2022**

**ATTENDU QU'**en vertu du paragraphe 1 de l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**ATTENDU QUE** l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil municipal de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 263 4° de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministre des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en six (6) versements dont le premier sera exigé :

le jeudi, 3 mars 2022;

le second le 7 avril 2022;

le troisième le 5 mai 2022;

le quatrième le 4 août 2022;

le cinquième le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et

le dernier le 3 novembre 2022.

**ATTENDU QUE** conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, un avis de motion a été dûment donné le 13 décembre 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**D'ADOPTER** le projet de Règlement 2021-513 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2022.

**2021-12-369 11. MISE À JOUR – SIGNATAIRES AU COMPTE À LA CAISSE POPULAIRE DES JARDINS DU CENTRE-SUD GASPÉSIEN**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2021-11-340 adoptée le 22 novembre 2021;

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une mise à jour des personnes qui seront désignées comme signataires à la Caisse populaire Desjardins du Centre-sud gaspésien;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Alexandre McNaughton

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**DE MAINTENIR** comme signataires à titre d'élus :

- ✓ Monsieur Marc Loisel, maire
- ✓ Monsieur Christian Grenier, pro-maire en l'absence du maire ou incapacité d'agir

Comme officiers municipaux pour répondre aux obligations liées au compte de la Ville à la Caisse populaire Desjardins du Centre-sud gaspésien;

- ✓ Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier
- ✓ Madame Annie Chapados, directrice des finances
- ✓ Madame Carole Huard, technicienne comptable

**DE RADIER** les anciens signataires au compte soit :

- ✓ Monsieur Régent Bastien
- ✓ Madame Nathalie Castilloux
- ✓ Monsieur Florian Duchesneau
- ✓ Madame Marlène Joseph

2021-12-370

**12. NOMINATION D'UN ÉLU MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES HABITATIONS POPULAIRES DE PASPÉBIAC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac doit nommer un administrateur au conseil d'administration de l'Office;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gabriel Huard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :**

**D'ANNULER** la résolution numéro 2020-03-63 et par le fait même radier le nom de Monsieur Hébert Huard, ancien administrateur au conseil d'administration de l'Office d'habitation de Baie des Chaleurs;

**DE NOMMER Madame Sandra Langlois, conseillère,** qui l'accepte, administratrice au conseil d'administration des Habitations populaires de Paspébiac.

2021-12-371

**13. DÉCOMPTÉ PROGRESSIF 1 – RE : 21-166 21511-2 RÉHABILITATION RUE DAY (ENTRE LA 5<sup>E</sup> AVENUE OUEST ET LA 7<sup>E</sup> AVENUE OUEST)**

**CONSIDÉRANT QU'un 1<sup>er</sup> décompte progressif de travaux est émis par le Maître d'œuvre du projet de réhabilitation entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest sur la rue Day soit la firme ARPO Groupe-Conseil inc.;**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur général, le Groupe Michel Leclerc Inc., accepte le 1<sup>er</sup> décompte progressif déposé par le Maître d'œuvre ARPO Groupe-Conseil inc. au montant de **299 771.92 \$ taxes incluses;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Alexandre McNaughton

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** le directeur général, à émettre via le service de la comptabilité un premier (1<sup>er</sup>) paiement au montant de **299 771.92 \$ taxes incluses** tel que décrit sur la facture 2222 du

Groupe Michel Leclerc inc. selon le 1<sup>er</sup> décompte progressif déposé par ARPO Groupe-Conseil inc.

2021-12-372

**14. MODIFICATION DE RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-07-219 – VENTE DE TERRAIN – MATRICULE 4721 93 9155**

**ATTENDU QUE** lors d'une séance antérieure, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2021-07-219 relativement au présent dossier;

**ATTENDU QUE** l'acheteur a transmis à la direction générale une demande de modification dans le contenu de ladite résolution afin que la transaction soit en bonne et due forme auprès des professionnels attitrés au dossier;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Andrée Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la présente vente de terrain soit faite au nom de l'acheteur soit **Monsieur Christian Lebrasseur** plutôt que Les Construction LCS 2012 inc. pour un montant de 35 000 \$ taxes en sus;

**QUE** tous les frais de notaire et arpenteur soient défrayés par l'acheteur soit par Monsieur Christian Lebrasseur.

2021-12-373

**15. AUTORISATION DE PAIEMENT MAXI-MÉTAL INC – CAMION AUTOPOMPE NEUF**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac a été avisée par le fournisseur Maxi Métal que la livraison de son nouveau camion autopompe sera dans la semaine du 13 décembre 2021 et qu'il est requis au contrat de verser le paiement lors de la réception;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 10 % est toujours détenu par la Ville et que celui-ci sera remis à Maxi-Métal dans les 30 prochains jours suite à l'inspection du camion;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Christian Grenier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** le paiement de la facture numéro 55517 d'un montant de **528 641.25 \$** taxes incluses.

2021-12-374

**16. DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO.1 – RÉHABILITATION RUE DAY NORD (ENTRE LA 5<sup>E</sup> AVENUE OUEST ET LA 7<sup>E</sup> AVENUE OUEST) – FIRME ARPO GROUPE-CONSEIL – DC-1**

**CONSIDÉRANT QU'**une directive de changement numéro 1 a été recommandée par la firme ARPO Groupe-Conseil dans le projet de prolongement des services sur la rue Day entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** cette directive de changement permet de transmettre des informations supplémentaires à l'entrepreneur sans frais additionnel ni crédit. Cette directive n'a aucun effet sur le délai d'exécution;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Andrée Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'AUTORISER** la directive de changement DC-1 – Projet prolongement des services sur la rue Day entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest.

**2021-12-375 17.DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO.2 – RÉHABILITATION RUE DAY NORD (ENTRE LA 5<sup>E</sup> AVENUE OUEST ET LA 7<sup>E</sup> AVENUE OUEST) – FIRME ARPO GROUPE-CONSEIL – DC-2**

**CONSIDÉRANT QU'**une directive de changement a été recommandée par la firme ARPO Groupe-Conseil dans le projet de prolongement des services sur la rue Day entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** cette directive de changement modifie les feuilles C-02 ET C-05. Le feuillet C-02 adresse le problème de drainage à l'intersection de la 6<sup>e</sup> avenue, il est requis d'ajouter un ponceau et de reprofiler le fossé sud de la 6<sup>e</sup> avenue en direction Ouest. Concernant le feuillet C-05, lors des travaux de remplacement du ponceau transversal à la 7<sup>e</sup> avenue, un ponceau en PEHD au relevé a été déblayé. Le fossé à cet endroit avait été remblayé. Il est demandé de reconstruire le fossé à cet endroit;

**CONSIDÉRANT QUE** cette directive de changement entraîne des variations estimées à près 35 000\$ et auront pour conséquence l'ajout de 3 jours au délai d'exécution;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Alexandre McNaughton

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'AUTORISER** la directive de changement DC-2 – Projet prolongement des services sur la rue Day entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest pour un montant estimé de 35 000\$.

**2021-12-376 18.DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO 3 – RÉHABILITATION RUE DAY NORD (ENTRE LA 5<sup>E</sup> AVENUE OUEST ET LA 7<sup>E</sup> AVENUE OUEST) – FIRME ARPO GROUPE-CONSEIL – DC-3**

**CONSIDÉRANT QU'**une directive de changement a été recommandée par la firme ARPO Groupe-Conseil dans le projet de prolongement des services sur la rue Day entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** cette directive de changement est reliée à certains travaux requis dû au fait que lors de l'enlèvement du ponceau au chaînage 0+300, il a été remarqué que le diamètre de ce dernier est de 900mm plutôt de 750 mm tel qu'indiqué sur le relevé d'état des lieux;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place d'un ponceau de plus faible diamètre risque de réduire la capacité hydraulique, il est convenu d'ajouter un autre ponceau de 750mm;

**CONSIDÉRANT QUE** cette directive de changement entraîne des variations au bordereau de l'ordre de 17 676.65\$, que le montant additionnel de l'entrepreneur est de 1,974.08\$ et que le délai d'exécution est augmenté de 3 jours;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Alexandre McNaughton

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'AUTORISER** la directive de changement DC-3 – Projet prolongement des services sur la rue Day entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest pour un montant de 19 650.73\$.

**2021-12-377 19.DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO 4 – RÉHABILITATION RUE DAY NORD (ENTRE LA 5<sup>E</sup> AVENUE OUEST ET LA 7<sup>E</sup> AVENUE OUEST) – FIRME ARPO GROUPE-CONSEIL – DC-4**

**CONSIDÉRANT QU'**une directive de changement a été recommandée par la firme ARPO Groupe-Conseil dans le projet de prolongement des services sur la rue Day entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** cette directive de changement est reliée à la fermeture de la route Day à la circulation durant l'interruption hivernale;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'octroyer une plus grande liberté de travaux à l'entrepreneur, la Ville autorise la fermeture complète de la route Day entre les chaînages suivants :

De l'intersection avec la 5<sup>e</sup> avenue au chaînage 0+420 et entre les chaînages 0+600 et 1+600

L'entrepreneur doit fournir la signalisation pour la fermeture de la route.

La Ville est en charge d'aviser la population de la fermeture de ces segments.

**CONSIDÉRANT QUE** cette directive de changement n'a pas d'effet sur les coûts ni sur le délai d'exécution.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gabriel Huard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'AUTORISER** la directive de changement DC-4 – Projet prolongement des services sur la rue Day entre la 5<sup>e</sup> avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> avenue Ouest.

2021-12-378

**20. RENOUVELLEMENT TELMATIK - SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour assurer la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre est en vigueur depuis le 9 novembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gabriel Huard

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

**QUE** la Ville de Paspébiac autorise la MRC de Bonaventure à procéder au renouvellement avec la compagnie TELMATIK – Système d'alerte à la population pour une durée de 2 ans au coût de 0.74 \$ / habitant;

**D'AUTORISER** la direction générale via le service de la comptabilité à procéder au paiement d'environ **2 315 \$** taxes incluses pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2022;

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, Monsieur Christian Grenier qui est employé de la MRC de Bonaventure se retire des délibérations.

2021-12-379

**21. DEMANDE D'APPUI POUR ACHAT DE TERRAIN DU GOUVERNEMENT SUR LA RUE MALDEMARY**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac a reçu une correspondance émanant de madame Colette Bertrand, contribuable, concernant une demande d'appui afin que celle-ci puisse faire l'achat d'un terrain sur la rue Maldemay (limitrophe à son terrain) dont le numéro de lot est 5 234 142 et que le propriétaire est le Gouvernement du Québec (ministère des Ressources naturelles);

**CONSIDÉRANT QUE** ce terrain n'est d'aucune utilité pour la Ville vu l'enclave existante;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires pourraient bénéficier de ce terrain pour une éventuelle continuité de développement sur la rue Maldemay;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac n'a aucune objection à ce que le gouvernement du Québec (ministère des Ressources naturelles) lui cède ce terrain;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Christian Grenier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



QUE la Ville de Paspébiac appuie la présente demande de madame Colette Bertrand afin qu'elle puisse transmettre cette résolution au ministère des Ressources naturelles du Gouvernement du Québec ou tout autre ministère en lien avec ce dossier.

**2021-12-380 22. APPUI POUR LA PRÉVENTION DU SUICIDE POUR LE BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE/ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

CONSIDÉRANT QUE la pandémie a provoqué chez les gens de l'anxiété, de la détresse et de la solitude;

CONSIDÉRANT QUE les Centres de prévention du suicide ont enregistré une demande accrue d'aide avec une hausse des appels de clients ayant déjà consulté dont une augmentation de 23%;

CONSIDÉRANT QUE personne n'est à l'abri de ce mal de vivre, nous ne pouvons négliger cette ressource et la Ville de Paspébiac de par son implication à la fondation pourra servir d'exemple de solidarité;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Sandra Langlois

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Paspébiac appuie l'organisme du Centre de prévention du suicide pour le Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine en leur offrant un don de **300 \$** pour leurs services jugés essentiels et aidants sur les territoires concernés.

QUE cette résolution soit transmise à la direction générale de la fondation.

**2021-12-381 23. PARTICIPATION AU DÉFICIT D'EXPLOITATION 2020 À L'OFFICE D'HABITATION BAIE DES CHALEURS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a reçu une correspondance de l'Office d'habitation de la Baie des Chaleurs pour sa participation municipale à la hauteur de 10 % au déficit d'exploitation de l'OH de la Baie des Chaleurs-secteur Paspébiac pour 2020 dans la catégorie HLM réguliers :

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville de Paspébiac est de **40,578 \$** pour l'exercice 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Christian Grenier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** le paiement de sa participation au déficit de l'OH Baie des Chaleurs de 2020.

**2021-12-382 24. PARTICIPATION AU DÉFICIT D'EXPLOITATION 2021 À L'OFFICE D'HABITATION BAIE DES CHALEURS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a reçu une correspondance de l'Office d'habitation de la Baie des Chaleurs pour sa participation municipale à la hauteur de 10 % au déficit d'exploitation de l'OH de la Baie des Chaleurs -secteur Paspébiac pour 2021 dans la catégorie HLM réguliers;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville de Paspébiac est de **45,796 \$** pour l'exercice 2021.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Sandra Langlois

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** le paiement de sa participation au déficit de l'OH Baie des Chaleurs de 2021.

**2021-12-383** **25. PROJET « BAR RAYÉ 2 » BLOC SANITAIRE DU SITE DE LA PLAGE AMÉLIORATION POUR L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES DU SITE DU BANC -DE - PÊCHE**

**CONSIDÉRANT QUE**, la Ville de Paspébiac a placé une demande de financement dans le programme – Fonds pour l'accessibilité du ministère de l'Emploi, développement social du gouvernement fédéral à l'été 2020;

**CONSIDÉRANT QUE**, notre demande de financement a été approuvée seulement le 1<sup>er</sup> décembre 2021;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite aux infrastructures de service du Site du Banc-de-pêche;

**CONSIDÉRANT** l'importance de respecter les normes de ce milieu protégé;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est situé dans une zone touristique;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Marie-Andrée Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier et monsieur Christian Bourque, directeur du service des Sports et activités récréatives à signer l'entente avec le ministère de l'Emploi, développement social du gouvernement fédéral, qui offre une aide financière allant jusqu'à 100,000 \$ pour réaliser ce projet.

**2021-12-384** **26. VENTE DES TABLETTES DES ANCIENS ÉLU (E)S**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac à l'intention de mettre à jour les tablettes informatiques et ordinateurs personnels mis à la disposition des conseillers et conseillères municipales;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Gabriel Huard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** les anciennes tablettes soient offertes au prix de 100 \$ par unité aux anciens conseillers municipaux et que les unités restantes soient mises aux enchères.

**2021-12-385** **27. DÉFILÉ DE NOËL – AUTORISATION DU M.T.Q.**

**CONSIDÉRANT QUE** le défilé de Noël aura lieu le 18 décembre 2021 dans les rues de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit obtenir au préalable l'autorisation du ministère des Transports;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Marie-Andrée Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**DE DEMANDER** au ministère des Transports (M.T.Q.) l'autorisation de circuler sur la rue Chapados pour cet événement avec la collaboration de la Sûreté du Québec pour assurer la circulation en toute sécurité. Un croquis sera fourni au M.T.Q. ainsi qu'à la Sûreté du Québec afin d'établir l'itinéraire du défilé.

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise au M.T.Q. ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

## **28. DONNS**

2021-12-386

a) **JOURNÉES PRÉ-NOVICES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Andrée Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** la direction générale via le service de la comptabilité à émettre un don monétaire à l'organisation afin de les aider dans leurs activités pour un montant de **300 \$**.

2021-12-387

b) **FESTIVAL DU TRAC**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

**ET RÉSOLU À ~~XXXXXXXXXXXX~~**

**D'AUTORISER** la direction générale via le service de la comptabilité à émettre un don monétaire à l'organisation afin de les aider dans leurs activités pour un montant de xxxx \$ (un montant de 2 500 \$ a été octroyé en décembre 2018 pour la 27<sup>e</sup> édition de mai 2019)

**CETTE RÉOLUTION EST ANNULÉE.**

2021-12-388

c) **ÉCOLE « LA SOURCE »**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Alexandre McNaughton

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** la direction générale via le service de la comptabilité à émettre un don monétaire de **1 220 \$** à l'École « La Source » afin de les aider dans leurs activités.

2021-12-389

d) **COMITÉ D'ACTION SOCIALE ANGLOPHONE (CASA)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gabriel Huard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** la direction générale via le service de la comptabilité à émettre un don monétaire de **200 \$** à cet organisme sans but lucratif en lien avec nos différents intervenants locaux afin de les aider dans leurs activités.

2021-12-390

e) **LES NOVICES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

**ET RÉSOLU À ~~XXXXXXXXXXXX~~**

**D'AUTORISER** le directeur des sports et des activités récréatives à donner à cet organisme une gratuité d'heures de glace pour leurs activités.

**CETTE RÉOLUTION EST ANNULÉE.**

2021-12-391

f) **COLLECTIF ALIMENT-TERRE DANS LE CADRE DE LA GUIGNOLÉE 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Alexandre McNaughton

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** la direction générale via le service de la comptabilité à émettre un don monétaire à cet organisme sans but lucratif en lien avec nos différents intervenants locaux afin

de les aider dans leurs activités pour un montant approximatif de **3 096 \$** (1\$/habitant) pour la portion de la Ville et de remettre la portion reçue de la MRC de Bonaventure soit 0,50 \$ /personne correspondant à 1548 \$.

## **29. RAPPORT DES CONSEILLERS**

### **Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller au poste 1**

- Rencontre avec la direction générale afin d'élaborer une structure organisationnelle pour les employés des travaux publics (étape embryonnaire, plus de détails au début de l'année 2022
- Souhaits d'un 'Joyeux temps des fêtes' à la communauté

### **Monsieur Gabriel Huard, conseiller au poste 3**

- Rencontre avec Madame Chantal Robitaille et Monsieur Mikael Denis sur différents dossiers
- Festivités relatives au Village du Pôle Nord entre autres l'heure du conte le 18 décembre
- Une première rencontre aura lieu avec le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) au début 2022
- Souhaits d'un excellent temps des fêtes

### **Madame Marie-Andrée Côté, conseillère au poste 4**

- Présence au Tournoi Bantam toutes catégories
- Félicitations aux équipes et au comité organisateur, aux bénévoles pour leur aide
- Politique municipale familiale – Volet jeunesse
- Entrevue Télévag pour la parade du Père Noël prévue le 18 décembre dès 16 h 30 et syntonisée sur la radio 89,3 pour l'animation
- Invite la population à faire du sport et leur souhaite un « Joyeux temps des fêtes »

### **Madame Sandra Langlois, conseillère au poste 5**

- Une rectification est adressée au public à savoir que les dons pour café et beignes remis aux membres du personnel « CPE La Marinière » est fait par intérêt personnel et non municipal

#### **Dossier « Famille/Aînés »**

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Christian Bourque et Madame Arielle Paiement, chargée de projets pour le bilan de l'ancienne politique

- Le 21 décembre, une autre rencontre est prévue

#### **Dossier « Nouveaux arrivants »**

- Une rencontre a eu lieu avec madame Éliane Joseph dans ce dossier relativement aux trousseaux locaux pour les ressources et services offerts

#### **Dossier « Habitations »**

- Un premier contact a été fait auprès de monsieur Gervais Darris et un deuxième le 15 décembre prochain

#### **Dossier « Office d'Habitation Baie-des-Chaleurs »**

- Une première rencontre a eu lieu le 7 décembre dernier avec le conseil d'administration

### **Dossier « Projet d'habitations »**

- Une rencontre est prévue avec monsieur Ambroise Henry, directeur général de Groupe ressource en logements collectifs Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (GRLCGÎM) le 21 décembre prochain

Des souhaits de « Joyeuses fêtes, santé et paix » sont adressés à la population

### **Monsieur Christian Grenier, conseiller au poste 6**

- **Tourisme et développement économique**
  - Dossier du Site historique national du Banc-de-pêche
- **Sécurité incendie**
  - Entente intermunicipale en matière d'entraide lors d'incendie
- **Telmatik**
- **Table de travail et table préparatoire**
- **Vœux de Noël**

### **30. AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur le maire informe les citoyens que le camion de pompier sera livré vers le 15 ou 16 décembre 2021.

### **31. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire répond aux questions du public de 20 h 25 à 20 h 30.

### **2021-12-392 32. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Christian Grenier, conseiller

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la séance soit levée. Il est 20 h 31.

---

Marc Loisel, maire

---

Daniel Langlois, directeur général et greffier